



Colombier  
Saugnieu



# Planètes Magiques

\*\*\*

## Règlement intérieur 2022/2023

166 route de Pont de Chéry  
69124 COLOMBIER SAUGNIEU

Tél : 06.79.04.60.65 Mohammed Ouldbey, Coordonnateur EJE  
Tél : 04.72.05.55.87 ou 06.48.11.10.35 Christel Bergeron, Secrétariat EJE  
Tél : 04.72.05.56.07 Jérémy Gubian, Responsable Accueil de Loisirs

*cl@mairie-colombiersaugnieu.fr*

**Portail famille : <http://www.mairie-colombiersaugnieu.fr/fr/actualite/172984>**

**[www.mairie-colombiersaugnieu.fr](http://www.mairie-colombiersaugnieu.fr)**

# 1 - Informations générales

## Les inscriptions à Planètes magiques

Pour toutes réservations aux temps d'accueils (restauration scolaire, accueil périscolaire matin et soir, accueil de loisirs), **un dossier d'inscription annuel est obligatoire**. Il doit être renouvelé chaque année. Ce dossier et la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site internet de Colombier Saignieu et/ou sur la page d'accueil du Portail Famille.

Une fois rempli, signé et déposé à Planètes Magiques, ce dossier vous autorisera l'accès aux réservations sur le Portail Famille. Les nouvelles familles recevront un mail avec leurs identifiants et un mot de passe afin de créer leur compte sur le Portail Famille.

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Tout changement de situation (adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, Quotient Familial, santé de l'enfant...) doit être communiqué à Planètes Magiques.

## Informations sanitaires

Pour une prise en compte optimale de la santé de l'enfant, il est indispensable de signaler tout problème médical (asthme, allergie cutanée ou médicamenteuse) et en particulier les allergies alimentaires ou les maladies chroniques, grâce à la fiche sanitaire jointe au dossier d'inscription et/ou au **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé).

**Attention**, pour les enfants souffrant de grosses allergies alimentaires entraînant la mise en place d'un PAI, les parents doivent fournir ce PAI ainsi que le traitement médical et son ordonnance dans une trousse médicale. Le repas et/ou le goûter devront être mis dans un sac isotherme. Le tarif panier repas sera alors appliqué.

## Traitements médicaux

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant en l'absence d'une ordonnance précisant les posologies. Ce document ainsi que les boîtes identifiées au nom de l'enfant, devront être remis directement au responsable de l'accueil de loisirs.

**Pour les cas particuliers** d'enfants présentant une pathologie spécifique, il vous sera demandé de fournir une trousse médicale contenant l'ordonnance et les médicaments, qui sera gardée à l'infirmerie.

## Tarifs et règlement des factures

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal et affichés dans les locaux. Vous pouvez les trouver également en téléchargement sur le site internet de la Ville, ou sur la page d'accueil du Portail Famille.

Les tarifs pour les habitants de Colombier Saugnieu sont soumis en fonction du Quotient Familial. La présentation de la notification CAF est obligatoire pour l'application de ces tarifs. Sans ce document, le tarif du Quotient Familial le plus élevé sera appliqué. Si votre QF change en cours d'année, vous devez nous adresser votre dernière notification CAF pour bénéficier du changement tarifaire. **Aucun effet rétroactif ne sera appliqué.**

Pour l'accueil de loisirs, et durant les vacances scolaires uniquement, des tarifs dégressifs sont appliqués aux familles habitant la commune, ayant plusieurs enfants inscrits les mêmes jours de la semaine **OU** si un enfant est présent la semaine complète (5 jours), un tarif forfaitaire sera attribué.

Les factures sont effectuées tous les mois et envoyées par mail. Si vous souhaitez les recevoir par courrier, merci de nous l'indiquer dans le dossier d'inscription.

Les règlements se font à réception de la facture. Ils peuvent s'effectuer lors des permanences, par chèque, par carte bancaire ou en espèces. Il est également possible de déposer, dans la boîte aux lettres, un chèque à l'ordre de Régie de Colombier Saugnieu. Vous pouvez aussi régler votre facture en ligne via le Portail Famille.

## Pénalités

- Dans le cas où un enfant n'a pas été inscrit à l'accueil périscolaire du matin ou du soir ou au restaurant scolaire, une pénalité de 5€ sera facturée à la famille.

- En cas de retard répété (3 fois) pour déposer ou récupérer son enfant, une pénalité de 20€ sera facturée à la famille.

- En cas de non paiement des factures après 2 relances, un titre de recette sera émis et transmis au trésor public et **plus aucune inscription ne sera prise sans son règlement.**

- Si plusieurs avertissements ont été adressés à un enfant lors d'une activité, nous nous verrons dans l'obligation de l'exclure de cette activité, qui sera due par la famille.

## Fermetures de la structure

**Les accueils à Planètes Magiques seront fermés la semaine 52, c'est-à-dire du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2022, et le vendredi 19 mai 2023 (Pont de l'Ascension).**

*« Les agents sont tenus à un strict devoir de confidentialité. Les informations faisant l'objet d'un traitement informatique ne peuvent être détenues que dans un système ayant fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Elles restent accessibles aux parents pour l'exercice de leur droit de vérification et de rectification conformément à la loi ».*

## 2 - Restaurant scolaire

La restauration scolaire est désormais élaborée sur place par notre chef cuisinier, qui s'engage à employer au maximum des produits locaux en privilégiant ainsi les circuits courts et l'économie de proximité. Les parents d'élèves participant à la commission menu, sont invités quelque fois à manger au restaurant scolaire.

Le goûter est également concocté sur place pour le périscolaire soir.

**L'accès à la cantine n'est autorisé qu'aux enfants étant déjà dans l'école le matin.**

**En cas d'absence d'un professeur, le repas du 1<sup>er</sup> jour pourra être déduit, uniquement si les parents appellent le jour même avant 9h30, pour signaler l'absence de l'enfant, ou le 2<sup>ème</sup> jour pour les enfants transportés par le bus.**

En cas de sorties scolaires ou de grève des enseignants, **les repas sont automatiquement annulés** par le secrétariat Planètes Magiques. En cas de service minimum, les parents doivent obligatoirement contacter le service pour réserver ou annuler les repas.

**Dates d'inscriptions :**  
**Du jeudi 01/09/2022 au 07/07/2023**

**Horaires restauration scolaire :**  
**11h30 à 13h20**

### Modalités d'inscription

Avant toutes réservations, un dossier d'inscription annuel est OBLIGATOIRE. Il est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande par mail.

Une fois rempli, signé et déposé à Planètes Magiques, vous pourrez effectuer vos réservations :

- . sur le portail famille,
- . par mail,
- . par téléphone,
- . pendant les heures de permanences les lundis de 8h30 à 11h30 et les jeudis de 13h30 à 17h30



### Modalités de modifications

**Toutes modifications ou annulations à la Restauration Scolaire doivent se faire à Planètes Magiques, avant les mardis 9h30 pour tous les jours de la semaine suivante.**

Elles peuvent s'effectuer via le Portail Famille, par mail ou par téléphone (voir coordonnées sur la 1ère page). Passé ce délai, votre réservation sera facturée.

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, un certificat médical devra être fourni **rapidement** à Planètes Magiques.

## 3 - Accueils périscolaire matin et soir

Dates d'inscriptions :  
Du jeudi 01/09/2022 au 07/07/2023

Horaires :  
Périscolaire matin : 7h00 à 8h20  
Périscolaire soir : 17h00 à 18h30

### Modalités d'inscription

Avant toutes réservations, un dossier d'inscription annuel est OBLIGATOIRE. Il est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande par mail.

Une fois rempli, signé et déposé à Planètes Magiques, vous pourrez effectuer vos réservations :

- . sur le portail famille,
- . par mail,
- . par téléphone,
- . pendant les heures de permanences les lundis de 8h30 à 11h30 et les jeudis de 13h30 à 17h30



### Modalités de modifications

**Toutes modifications ou annulations au temps périscolaire doivent se faire à Planètes Magiques, avant la veille 9h30 pour le jour suivant.**

Elles peuvent s'effectuer via le Portail Famille, par mail ou par téléphone (voir coordonnées sur la 1ère page). Passé ce délai, votre réservation sera facturée.

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, un certificat médical devra être fourni **rapidement** à Planètes Magiques.

## 4 - ACCUEILS DE LOISIRS : Mercredis et Vacances scolaires

Il est ouvert :

- aux enfants dès leur scolarisation ou à partir de 3 ans révolus pour les enfants non scolarisés et jusqu'à l'entrée au collège pour les mercredis et vacances scolaires.
- à toutes les familles résidentes sur la commune et les familles du personnel communal.
- à tous les enfants résidents hors commune, **en fonction des places disponibles.**

L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale du Rhône pour les vacances scolaires. Le nombre d'animateurs est adapté au nombre d'enfants accueillis en référence aux recommandations de la Direction départementale de la Cohésion Sociale.

L'équipe est constituée d'animateurs, animatrices diplômés (BPJEPS, BAFA, Cap Petite enfance) pour 80% du personnel.

Conformément au principe de neutralité, l'équipe s'engage à exercer ses missions dans le respect des valeurs républicaines de laïcité.

### L'accueil des enfants les mercredis et les vacances scolaires

Les enfants sont répartis par groupe (suivant leur niveau scolaire), en fonction du nombre d'enfant, les groupes sont susceptibles d'évoluer suivant les périodes.

- \* Les petites étoiles : PS - MS (petite et moyenne section de maternelle)
- \* Les cosmonautes : GS - CP (grande section de maternelle)
- \* Les p'tits martiens : CE1 - CE2
- \* Les météores : CM1- CM2

Les changements de groupes s'effectuent à la rentrée scolaire de septembre.

En fonction du comportement de votre enfant, des sanctions seront appliquées, par l'intermédiaire d'un outil pédagogique mis en place par l'équipe.

### Les programmes d'activités

Les programmes d'activités pour les mercredis et les vacances scolaires sont disponibles sur la page d'accueil du portail familles et sur le site internet de la commune :

- entre chaque période de vacances scolaires pour les mercredis,
- la semaine avant chaque période d'inscriptions pour les vacances scolaires.

### Conseils Pratiques

Pour le bien être de l'enfant, préférez une tenue sportive adaptée aux activités et aux conditions météorologiques, marquée à son nom. Merci d'apporter un sac à dos avec une gourde d'eau et des affaires de rechange, si nécessaire.

Si votre enfant porte des lunettes à l'école, merci de les fournir pour faciliter les activités manuelles.

Il est conseillé de ne donner aux enfants aucun objet précieux (bijoux, téléphones portables, argent...).

**L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.**

# Mercredis

Dates d'inscriptions :  
Du mercredi 07/09/2022 au  
mercredi 05/07/2023

## Horaires :

- Accueil échelonné le matin de 7h30 à 9h00
- départ échelonné de 17h00 à 18h30

## POSSIBILITES D'INSCRIPTION :

Matin : 9h00 à 11h30  
Matin + repas : 9h00 à 13h30  
Après-midi : 13h30 à 17h00  
Journée : 9h00 à 17h00

## Modalités d'inscription

Avant toutes réservations, un dossier d'inscription annuel est OBLIGATOIRE. Il est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande par mail.

Une fois rempli, signé et déposé à Planètes Magiques, vous pourrez effectuer vos réservations :

- . sur le portail famille,
- . par mail,
- . par téléphone,
- . pendant les heures de permanences les lundis de 8h30 à 11h30 et les jeudis de 13h30 à 17h30

## Modalités de modifications

**Toutes modifications ou annulations au temps pour les mercredis doivent se faire à Planètes Magiques, le mercredi avant 9h30 pour le mercredi suivant.**

Elles peuvent s'effectuer via le Portail Famille, par mail ou par téléphone (voir coordonnées sur la 1ère page). Passé ce délai, votre réservation sera facturée.

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, un certificat médical devra être fourni **rapidement** à Planètes Magiques.



## Demandes pour les familles extérieures

**Les familles de Colombier Saugnieu sont prioritaires.**

**TOUTES les familles extérieures peuvent faire une demande d'inscription, dans la limite de places disponibles par groupe. Une liste d'attente sera ouverte par ordre d'arrivée et nous étudierons toutes les demandes dans la mesure où nous serons en capacité d'accueillir les enfants, en fonction du nombre des animateurs présents.**

# VACANCES SCOLAIRES

## Horaires :

- Accueil échelonné le matin de 7h30 à 9h00
- départ échelonné de 17h00 à 18h30

## INSCRIPTION :

JOURNEE COMPLETE de 9h00 à 17h00

### Modalités d'inscription

Avant toutes réservations, un dossier d'inscription annuel est OBLIGATOIRE. Il est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande par mail.

Une fois rempli, signé et déposé à Planètes Magiques, vous pourrez effectuer vos réservations :

- . sur le portail famille,
- . par mail,
- . par téléphone,
- . pendant les heures de permanences les lundis de 8h30 à 11h30 et les jeudis de 13h30 à 17h30

### Modalités de modifications

**Toutes modifications ou annulations aux vacances scolaires doivent se faire à Planètes Magiques, pendant toute la durée des dates d'ouverture des inscriptions (voir tableau ci-après).**

Elles peuvent s'effectuer via le Portail Famille, par mail ou par téléphone (voir coordonnées sur la 1ère page). Passé ce délai, votre réservation sera facturée.

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, un certificat médical devra être fourni **rapidement** à Planètes Magiques.



### Demandes pour les familles extérieures

**Les familles de Colombier Saugnieu sont prioritaires.**

**TOUTES les familles extérieures peuvent faire une demande d'inscription, dans la limite de places disponibles par groupe. Une liste d'attente sera ouverte par ordre d'arrivée et nous étudierons toutes les demandes dans la mesure où nous serons en capacité d'accueillir les enfants, en fonction du nombre des animateurs présents.**



## DATES À RETENIR...

DATES DES VACANCES SCOLAIRES	Réservations—Annulations pour les familles de Colombier Saignieu	Réservations—Annulations pour <b>TOUTES</b> les familles extérieures, dans la limite des places disponibles
<b>Toussaint</b> Du 24/10/2022 Au 04/11/2022	Du 26/09/2022 Au 07/10/2022	Du 10/10/2022 Au 12/10/2022
<b>Fin d'année</b> Du 19/12/2022 Au 23/12/2022	Du 21/11/2022 Au 02/12/2022	Du 05/12/2022 Au 17/12/2022
<b>Hiver</b> Du 06/02/2023 Au 17/02/2023	Du 09/01/2023 Au 20/01/2023	Du 23/01/2023 Au 25/01/2023
<b>Printemps</b> Du 11/04/2023 Au 21/04/2023	Du 13/03/2023 Au 24/03/2023	Du 27/03/2023 Au 29/03/2023
<b>Eté</b> Du 10/07/2023 Au 31/08/2023 <small>(date de rentrée scolaire 2023 non connue à ce jour)</small>	Du 15/05/2023 Au 26/05/2023	Du 30/05/2023 Au 01/06/2023

**TOUTE INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT**

## TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE et ACCUEILS PERISCOLAIRES 2022/2023

Résidents commune UNIQUEMENT	QF de 0 à 500	QF de 501 à 1000	QF de 1001 à 1500	QF de 1501 à 2000	QF de 2001 à 2500	QF supérieur à 2501
Restauration scolaire	1,50 €	2,50 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €	4,00 €
Périscolaire matin	0,80 €	1,35 €	1,70 €	1,75 €	1,80 €	1,90 €
Périscolaire soir	1,20 €	2,30 €	2,90 €	3,00 €	3,10 €	3,30 €
Etude surveillées <b>CM1/ CM2 uniquement</b>	1,00 €	2,80 €	3,40 €	3,50 €	3,60 €	3,80 €
Etude + périscolaire soir <b>CM1/CM2 uniquement</b>	1,20 €	3,10 €	3,90 €	4,00 €	4,10 €	4,30 €

## TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS - Mercredis 2022/2023

Résidents commune UNIQUEMENT	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée	Journée avec sortie + 2,00€
QF de 0 à 500	2,75 €	3,75 €	5,25 €	7,25 €
QF de 501 à 1000	4,50 €	6,50 €	9,55 €	11,55 €
QF de 1001 à 1500	7,10 €	9,10 €	13,20 €	15,20 €
QF de 1501 à 2000	8,10 €	10,10 €	15,30 €	17,30 €
QF de 2001 à 2500	8,20 €	10,20 €	15,40 €	17,40 €
QF supérieur à 2501	8,80 €	10,80 €	16,00 €	18,00 €

# TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS - Vacances scolaires 2022/2023

Résidents commune UNIQUEMENT		Journée	Journée avec sortie	Journée avec nuitée
QF de 0 à 500	1er enfant	5,25 €	7,25 €	10,25 €
	Forfait Semaine	23,00 €		
	2ème enfant	3,70 €	5,70 €	8,70 €
	Forfait Semaine	16,80 €		
	3ème enfant	2,70 €	4,70 €	7,70 €
	Forfait Semaine	12,80 €		
QF de 501 à 1000	1er enfant	9,55 €	11,55 €	14,55 €
	Forfait Semaine	40,20 €		
	2ème enfant	8,00 €	10,00 €	13,00 €
	Forfait Semaine	34,00 €		
	3ème enfant	7,00 €	9,00 €	12,00 €
	Forfait Semaine	30,00 €		
QF de 1001 à 1500	1er enfant	13,20 €	15,20 €	18,20 €
	Forfait Semaine	54,80 €		
	2ème enfant	11,65 €	13,65 €	16,65 €
	Forfait Semaine	48,60 €		
	3ème enfant	10,65 €	12,65 €	15,65 €
	Forfait Semaine	44,60 €		
QF de 1501 à 2000	1er enfant	15,30 €	17,30 €	20,30 €
	Forfait Semaine	63,20 €		
	2ème enfant	13,75 €	15,75 €	18,75 €
	Forfait Semaine	57,00 €		
	3ème enfant	12,75 €	14,75 €	17,75 €
	Forfait Semaine	53,00 €		
QF de 2001 à 2500	1er enfant	15,40 €	17,40 €	20,40 €
	Forfait Semaine	63,60 €		
	2ème enfant	13,85 €	15,85 €	18,85 €
	Forfait Semaine	57,40 €		
	3ème enfant	12,85 €	14,85 €	17,85 €
	Forfait Semaine	53,40 €		
QF supérieur à 2501	1er enfant	16,00 €	18,00 €	21,00 €
	Forfait Semaine	66,00 €		
	2ème enfant	14,45 €	16,45 €	19,45 €
	Forfait Semaine	59,80 €		
	3ème enfant	13,45 €	15,45 €	18,45 €
	Forfait Semaine	55,80 €		

**TARIFS RESIDENTS EXTERIEURS 2022/2023**  
**ACTIVITES PLANETES MAGIQUES**

RESTAURATION SCOLAIRE	5,50 €
PERISCOLAIRE MATIN	3,00 €
PERISCOLAIRE SOIR	4,00 €
ETUDE	5,00 €
ETUDE + PERI. SOIR	5,50 €

<b>MERCREDIS</b>	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée	Journée avec sortie +2,00€
	14,00 €	17,00 €	24,00 €	26,00 €

<b>ACCUEIL DE LOISIRS - Vacances scolaires</b>	Journée	Journée avec sortie +2,00€	Journée avec nuitée
<b>Tarif Unique</b>	24,00 €	26,00 €	29,00 €